OHEY

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE DES DÉCHETS MÉNAGERS



















Collecte des **bouteilles**, **bocaux et flacons en verre transparent** (>) à déposer dans les bulles ou aux recyparcs





SI VOUS VOUS RETROUVEZ FACE À UNE BULLE PLEINE, VOICI CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE ET CE QUE VOUS NE **POUVEZ PAS FAIRE:**

- 1. Je recherche un autre site de bulles à verre dans mon quartier ou je me rends dans le recyparc le plus proche. Pour vous aider à trouver facilement un autre site proche, l'application Recycle! ainsi que le module de recherche sur notre site www.bep-environnement.be vous renseignent en fonction de votre code postal :
- 2. J'appelle les services de collecte au numéro unique 081/718.211 pour signaler l'engorgement;
- 3. Je reviens un autre jour mais en aucun cas je ne laisse les bouteilles et autres caisses en carton ayant contenu ces bouteilles aux abords des bulles. En effet, découvrir des dépôts «clandestins» autour des bulles à verre n'est agréable ni pour les habitations avoisinantes ni pour les collecteurs. Par ailleurs, laisser ses déchets près des bulles à verre est considéré comme une infraction environnementale, passible de poursuites administratives et judiciaires.



CONSIGNES À SUIVRE:

- Séparez le verre incolore du verre
- Bien vidé: ni couvercle
- Attention, les déchets laissés autour des bulles à verre sont interdits et considérés comme des infractions environnementales, passibles de poursuites administratives ou iudiciaires.



Recyparc

La liste des matières acceptées dans les recyparcs et les quotas annuels et journaliers maximum sont repris dans le guide pratique des recyparcs disponible sur demande auprès des préposés ou sur www.bep-environnement.be

ADRESSE DU RECYPARC:

Rue de Ciney à Ohey

HORAIRES

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 17h. Dernière entrée à 16h45 en cas d'engorgement.

Fermé les dimanches et jours fériés légaux.

- Les déchets doivent être préalablement triés au maximum pour gagner du temps sur place.
- À votre arrivée au recyparc, merci de bien vouloir ouvrir spontanément votre coffre afin de faire vérifier vos apports de déchets par le préposé.
- Les usagers respecteront le règlement et resteront corrects et courtois envers le personnel des recyparcs; en cas de désaccord. les usagers peuvent contacter les responsables de BEP Environnement. Tout comportement de nature agressive fera l'objet de poursuites.
- Nous vous rappelons que les préposés sont présents sur le site pour vous aider au tri des déchets apportés et non dans le déchargement de ceux-ci, sauf cas exceptionnels.
- Pour éviter l'envol des déchets, les remorques doivent être correctement bâchées. L'usager est tenu de ramasser les déchets tombés de son véhicule ou remorque sur la voie publique ou dans l'enceinte du recyparc.
- La récupération des matières dans les recyparcs est interdite, à l'exception des actions ponctuelles menées avec les associations locales.

- Les apports sont limités à 1 m³ par matière et par jour. Pour certaines matières, il y a aussi des quotas annuels:
- Amiante 0,5 m³/citoyen/an
- Bois 3 m³/citoyen/an
- Inertes 3 m³/citoyen/an
- Encombrants, encombrants non incinérables, plastiques durs et verre plat 4 m³/citoyen/an
- Déchets verts 7 m³/citoyen/an
- Pneus 4 pneus/citoyen/an

Dates de fermeture exceptionnelle de votre recyparc:

Collecte dans les recyparcs :



Vélos : le samedi 19 avril 2025



🏠 Jouets : le samedi 18 octobre 2025

Consignes générales

pour une bonne collecte des déchets

Un souci de collecte? Consultez prioritairement notre site
www.bep-environnement.be
ou appelez le 081/718.211

Infos sur le tri et le recyclage:
www.fostplus.be

ou www.trionsmieux.be



Horaires?

Sortez vos déchets **avant 6h** le matin du jour de collecte ou la veille au soir après 18h. Attention, en juin, juillet et août, en raison des fortes chaleurs, les collectes commencent dès 5h du matin.

Veuillez sortir vos déchets avant 5h ou la veille au soir.



Dépôt?

Faites en sorte que votre conteneur à puce, vos papiers-cartons, vos sacs organiques et vos sacs bleus soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver **en bord de voirie** et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur car cela rend difficile le travail des collecteurs. Enfin, évitez de les mettre dans la rigole quand il pleut.

En cas de chantier dans votre rue, placez vos déchets à un endroit accessible au camion de collectes.



Déchets coupants?

Pour la collecte de déchets résiduels en sac payant ou dérogatoire, emballez les déchets coupants dans du papier journal, de façon à ce qu'ils ne risquent pas de blesser le collecteur



Intempéries

Par temps de neige ou de verglas, les camions collecteurs sont parfois dans l'incapacité d'assurer les collectes, étant donné leur poids et leurs arrêts fréquents. Dans ce cas, veuillez rentrer vos déchets et ressortez-les à la prochaine collecte du même type.



Poids maximum?

Afin de préserver la sécurité des collecteurs, le poids des sacs de déchets ou caisses de papiers-cartons ne doit pas dépasser 15 kg. Le poids des conteneurs de 140 litres ne doit pas dépasser 70kg et ceux de 240 litres 110 kg.



Que signifie le logo Point Vert?

Ce logo sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri.

N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos sacs pour déchets organiques et papiers-cartons. Nous déclinons toute responsabilité s'ils sont endommagés lors de la collecte.







Déchets ménagers résiduels & déchets organiques



Papiers-



Encombrants

→ EVELETTE, GOESNES, HAILLOT, JALLET, LIBOIS, OHEY, PERWEZ

Toutes les collectes ont lieu le lundi (jour de passage inhabituel le samedi*)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
0	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	3, 10, 17, 24, 31	7, 14, 28	5, 12, 19, 26	2, 16, 23, 30	7, 14, 28	4, 11, 18, 25	1, 8, 15, 22, 29	6, 13, 20, 27	3, 10, 17, 24	1, 8, 15, 22, 29
	20	17	17	14	12	7*	7	4	1, 29	27	24	22
	13, 27	10, 24	10, 24	7, 19*	5, 19	2, 16, 30	14, 28	11, 25	8, 22	6, 20	3, 17	1, 15, 29

La collecte des encombrants se fait sur demande auprès de la Ressourcerie Namuroise au 081/26.04.00. Infos: www.laressourcerie.be

La collecte des sapins est organisée par la commune d'Ohey du 13 au 16 janvier 2025, uniquement sur inscription au préalable (seuls les sapins qui auront fait l'objet d'une inscription seront ramassés). Le bulletin d'inscription est disponible dans le journal communal « Inf'Ohev Hiver » ou sur le site internet de la Commune. Lundi 13 janvier : Evelette et Goesnes - Mardi 14 janvier : Perwez et Jallet - Mercredi 15 janvier : Ohey - Jeudi 16 janvier : Haillot



Dates de fermeture exceptionnelle de votre recyparc : voir encart recyparc

Collectes 2025 dans les recyparcs :

Vélos: samedi 19 avril - Jouets: samedi 18 octobre



Collecte des PMC dans le Sac Bleu



Capsules de boissons



Sacs et sachets





Cartons à boissons





Des doutes ? N'hésitez pas à vous adresser

aux collaborateurs du recyparc.

ATTENTION 🏡 pas repris au recyparc,

appelez le 112

Infos sur le tri et le recyclage : www.fostplus.be ou www.trionsmieux.be



Collecte des **déchets organiques**









Herbes, plantes d'appartement, fleurs fanées, déchets végétaux de jardin

Autres déchets



Cartons de surgelés, bâtons de glaces (genre frisco), essuie-tout, nappes et mouchoirs en papier, litières biodégradables, cendres froides de bois non traité, cartons alimentaires souillés

Consignes à suivre:

- Attention, n'achetez pas n'importe quels sacs... Seuls les sacs biodégradables réglementaires BEP bien triés sont collectés!
- Retrouvez les conseils d'utilisation et la liste des points de vente des sacs biodégradables sur www.bep-environnement.be
- Les emballages non biodégradables n'ont pas leur place dans le sac organique.





Collecte des papiers-cartons

En porte-à-porte ou aux recyparcs







- Vos papiers-cartons ne peuvent pas être présentés en vrac, mais glissés dans une boîte en carton résistante.
- N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos papiers-cartons à la collecte.
- N'utilisez ni bandes adhésives ni sacs en plastique.
- Les conteneurs papiers-cartons doivent être sortis <u>uniquement lorsqu'ils</u> <u>sont pleins</u>.





Papier peint

OHEY

s'engage dans un programme d'actions pour tendre vers le zéro déchet.





Vous pouvez à tout moment consulter le calendrier en ligne sur

www.bep-environnement.be



Grand Nettoyage de Printemps du 20 au 23 mars 2025

Découvrez ce projet et bien d'autres encore sur **www.walloniepluspropre.be**



Téléchargez gratuitement l'application Recycle!

pour recevoir une alerte la veille du jour de **collecte de vos déchets** et tout connaître sur les collectes des déchets.





Guide de tri en ligne Pour toutes questions relatives au **tri des déchets** consultez notre guide de tri **https://www. bep-environnement.be/**

collectes-tri-des-dechets/
guide-du-tri/ ou téléchargez
gratuitement l'application Looping











L'application web des recyparcs

Vous pouvez consulter l'état de vos quotas personnels sur Internet. Demandez votre accès aux préposés des recyparcs et connectez-vous sur https://bep.recyparcs.be/auth/login-citoyen

Quelles sont les fonctionnalités proposées?

- Consulter l'état de vos quotas.
- Trouver le recyparc le plus proche en fonction du type de déchet dont vous voulez vous débarrasser.



BEP Environnement
Votre Intercommunale de gestion
des déchets ménagers
Avenue Sergent Vrithoff, 2 • 5000 Namur

Tél: 081/71.82.11 www.bep-environnement.be



Administration communale d'Ohey

Place Roi Baudouin, 80 • 5350 Ohey Tél.: 085/61.12.31 • info@ohey.be • www.ohey.be

www.ohey.be
Service Environnement - 085/82.44.74
Service Population: Du lundi au vendredi de 8h à 12h et mercredi de 13h à 16h
(ansi que le 1er et le 3ème samedi du mois de 9h à 12h)

